



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# 4<sup>e</sup> Programme d'investissements d'avenir (PIA 4)

*Volet « dirigé »*



« Santé Numérique »

Le cahier des charges est disponible ici : <https://anr.fr/CMA-2021>

**AMI Compétences et Métiers d'Avenir  
Volet 1**

## 1. Eléments de contexte général :

### 1.1 1.1 La stratégie d'accélération « Santé Numérique »

La santé numérique est « l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'ensemble des activités en rapport avec la santé » (Fondation de l'Avenir). Ceci regroupe principalement un ensemble de solutions à destination des usagers (optimisation du parcours, télésanté, thérapies numériques, communication et information, accompagnement à la perte d'autonomie et au handicap...) et de solutions à destination des professionnels et/ou des organisations de soins (aide au diagnostic, outils de gestion, télésanté, communication et partage, information et formation, sécurité et traçabilité...).

#### **Dans le cadre du Plan « France 2030 » et du Programme d'investissements d'avenir, le gouvernement lance une stratégie d'accélération « Santé Numérique »**

Il s'agit à travers cette initiative, dotée de 650M€, de préparer l'avenir et faire de la France un leader en santé numérique. Sur la base des enseignements tirés d'une large consultation des parties intéressées, des actions concrètes portées par différents ministères sont élaborées et porteront leurs fruits à courte échéance.

Les actions portées par cette stratégie d'accélération « Santé Numérique » viseront à favoriser l'émergence de solutions innovantes, appuyées sur des approches scientifiques pluridisciplinaires et des modèles médico-économiques ambitieux, pour conquérir le marché de la santé numérique en pleine croissance au niveau mondial.

Dans une démarche de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la filière, cette stratégie vise notamment à :

- Encourager la transition d'une médecine curative, en silos, vers une approche plus préventive, plus prédictive et plus personnalisée ;
- Favoriser l'émergence d'un écosystème important de la santé numérique en France, capable de s'imposer sur un marché mondial compétitif ;
- Traiter de manière sécurisée et éthique la donnée de santé, sans dépendre de quelques acteurs soumis à une réglementation moins protectrice des données personnelles

#### **La Stratégie en un coup d'œil :**

- Proposer une offre de formation adaptée aux enjeux du numérique en santé à la fois pour les professionnels de santé/médico-sociaux, pour les spécialistes du numérique (ingénieurs, évaluateurs, juristes...) et pour les citoyens
- Renforcer l'avantage stratégique de la France par la recherche et l'innovation, notamment via l'accès à des bases de données de qualité ;
- Décloisonner les silos qui freinent l'innovation en santé et favoriser la lisibilité de la réglementation ;
- Favoriser les conditions de mise en œuvre d'expérimentations et d'évaluations cliniques rigoureuses ;
- Faciliter la mise sur le marché des services numériques en santé en France et à l'international ;

## 1.2 La formation : Un facteur clé de succès pour l'innovation au numérique en santé.

La Stratégie d'accélération « Santé Numérique » déploie des actions sur la formation dans quatre axes complémentaires et synergiques :

1. **Donner à tous les professionnels de santé et médico-sociaux une formation en santé numérique** leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences pour répondre de façon efficace à la digitalisation de plus en plus importante de leurs exercices professionnels, et accompagner la transformation du système de soin par le numérique ;
2. **Accroître très sensiblement la proportion des spécialistes du numérique en santé impliqués dans le développement informatique, le juridique, l'évaluation, et la gestion d'établissements sanitaires et médico-sociaux.** Les besoins de spécialistes en informatique dans le champ de la santé s'accroissent très rapidement ce qui implique la formation d'informaticiens et d'ingénieurs ayant une connaissance précise des enjeux actuels de la santé numérique. Il en est de même pour d'autres professionnels intervenant dans le développement des projets ou dans le déploiement de services numériques en santé dans les structures sanitaires et médico-sociales ;
3. **Former les citoyens et les patients aux problématiques de la santé numérique** pour accroître l'acceptabilité des transformations numériques et renforcer l'accessibilité de tous ;
4. **Accroître l'attractivité professionnelle de certains métiers du numérique en santé en tension.**

L'Appel à manifestations d'intérêt « Compétences et métiers d'avenirs » s'inscrit dans les deux premiers axes via 5 actions.

Les actions de formation de la stratégie d'accélération « Santé numérique » bénéficient d'un budget de 71 M€ par le Plan « France 2030 », à répartir entre les cinq actions.

## 2 Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent volet vise à recueillir des propositions de réponse pour cinq actions concernant la formation en santé numérique :

- Action 1 : « Développer l'offre de formation professionnelle initiale et continue en santé numérique pour les professionnels de santé et médico-sociaux » ;
- Action 2 : « Accroître la proportion de spécialistes en numérique possédant une culture en santé » ;
- Action 3 : « Accroître les compétences en santé numérique des directions et cadres dirigeants de structures sanitaires et médico-sociales »
- Action 4 : « Accroître la proportion de juristes possédant une culture en santé numérique » ;
- Action 5 : « Accroître la proportion de profils en charge des affaires réglementaires et de l'évaluation de conformité en santé numérique ».

Les candidats pourront répondre à une ou plusieurs des actions.

### 3 Les porteurs attendus

- Pour l'**Action 1**, Les projets attendus sont des projets partenariaux portés par des consortiums comprenant obligatoirement :
  - Une université avec secteur santé - (Porteur de projet uniquement pour l'action 1) ;
  - Des établissements agréés pour des formations paramédicales et des travailleurs sociaux qui sont associés par convention à une université.

Dans le secteur paramédical et du travail social les OF ou établissements intéressés devront se placer dans un consortium piloté par une université avec secteur santé.

Le consortium peut également intégrer :

- Des établissements de l'enseignement supérieur ;
- Des établissements hospitaliers, des structures de soins, les ARS ;
- Des acteurs de la formation dans le numérique et spécialistes du numérique en santé

Les Régions, impliquées directement dans les formations paramédicales et compétentes en formation professionnelle peuvent également participer aux consortiums en tant que cofinanceurs des projets.

Le consortium sera jugé sur la qualité de ses compétences en santé numérique. Aucune réponse qui n'intégrerait pas une université ne sera examinée.

- Les **Actions 2, 3, 4, et 5**, doivent être portés par un établissement d'enseignement supérieur soutenu par un consortium qui peut intégrer :
  - Des établissements de l'enseignement supérieur ;
  - Des établissements hospitaliers et des structures de soins ;
  - Des acteurs de la formation dans le numérique.

Exceptionnellement, par dérogation spécifique du Comité de pilotage, les action 2, 3, 4 et 5 peuvent être portées par un candidat sans consortium.

- Dans le cas d'un projet se positionnant sur toutes et/ou plusieurs actions, l'implication des acteurs par Action sera évaluée et jugée pour sa conformité aux précisions du portage ci-dessus.

## 4 Les Actions en détail :

### 4.1 Action 1 « Développer l'offre de formation professionnelle initiale et continue en santé numérique pour les professionnels de santé et médico-sociaux » destinés aux emplois dans tous les secteurs publics et privés, ou en exercice libéral.

#### 1.1.1 4.1.1 Objet

Les niveaux de formation professionnelle visée sont Post BAC

Il s'agit de définir la construction et la mise en place de modules pour mettre à niveau les compétences génériques ou spécifiques permettant de répondre au développement du numérique dans les activités des professionnels de santé. Deux types de modules seront proposés : des modules transversaux correspondant à des compétences génériques (référentiel en cours de validation en annexe) et des modules spécifiques aux différents exercices professionnels. Chaque module devra être construit de façon à pouvoir aussi bien être inséré dans une formation professionnelle initiale qu'être proposé à la formation professionnelle continue.

#### Précisions :

- la notion de module va au-delà d'une simple coloration d'un bloc de compétences ; il doit être conçu comme une unité d'enseignement, ou ECTS ;
- le module ne constitue pas en soi un CQP ;
- les modules transversaux visent le niveau de 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement devront être basés sur le référentiel fourni en annexe et représente une base que les étudiants devront maîtriser. Ces compétences pourront par la suite être évaluées via la plateforme Pix Pro Santé (disponible fin 2022) sur un module dédié.
- les modules spécifiques s'adressent aux apprenants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle. La qualité des formations proposées, leur aptitude à être diffusées ainsi que les stratégies de déploiement vers d'autres établissements seront prises en compte;
- les modalités de la formation devront être précisées : formateurs; outils ou interfaces numériques ; développement d'outils spécifiques ; étendue des dispositifs professionnels intégrés dans les cursus, présentiel, hybride, e-learning ;

L'unité d'enseignement, ou ECTS proposée devra s'appuyer sur un ensemble de domaines :

- **Cyber-sécurité en santé** : Il s'agira d'appréhender les bases de l'hygiène numérique, comment sécuriser ses usages et son environnement numérique de travail
- **Données de santé** : Il faudra savoir caractériser une donnée de santé (se référer notamment à la définition donnée par la CNIL), connaître les réglementations applicables, accéder aux données de santé en toute sécurité (identitovigilance, accès aux données du patient, etc.). En qualité de collecteur et manipulateur de données de santé, le professionnel de santé doit connaître les règles de sécurité relatives aux données de santé.
- **Communication numérique** : Le futur professionnel devra connaître les outils et réglementation permettant de communiquer directement avec le patient, avec ses confrères mais également avec des aidants ou accompagnants.
- **Outils numériques en santé** : Il s'agira pour le futur professionnel de connaître l'écosystème des outils métiers (notamment pour assurer une continuité dans le parcours de soin du patient) et les solutions actuelles (logicielles, objets connectés et applications mobiles). Mais également de

comprendre les enjeux et les questions à se poser pour choisir une solution de santé numérique et accompagner les patients dans leur choix.

- **Télésanté** : Il faudra connaître les différents actes de télémedecine et activités de télésoin, les rôles et responsabilités des acteurs (professionnels médicaux, auxiliaires médicaux et pharmaciens, accompagnant) ainsi que les modalités de construction d'un projet médical de télésanté comprenant le choix d'outils adaptés et sécurisé. Une vision globale du dispositif de télésanté est attendue.

Cette liste de thématiques est non exhaustive. Les solutions proposées pourront intégrer d'autres domaines que ceux référencés tels que l'intelligence artificielle, traitement d'images, les gérontotechnologies, etc.

Ces modules seront autant que de besoin numérisés et des partenaires comme les Universités numériques UNESS ou UNIT (Université Numérique en Ingénierie et Technologie) pourront être sollicitées pour permettre des mutualisations.

Les candidats pourront utilement préciser les titres, diplômes et certifications visées (RNCP, RS) et/ou les métiers concernés (référentiel ROME)

### 1.1.2 4.1.2 Les publics cibles

Les formations développées s'adressent aux étudiants et apprenants du secteur de la santé et du médico-social ainsi qu'aux professionnels de la santé et du médico-social en poste.

Le nombre de formés concernés par filière, par classe ou niveau devra être précisé et constituera un objectif de résultat pour le candidat.

### 1.1.3 4.1.3 Remarques globales

L'ensemble des universités avec secteur santé sont invités à participer à l'AMI. Un travail d'accompagnement sera proposé à tous les candidats sélectionnés, lors de la phase d'instruction pour finaliser les projets

Un point particulièrement important concerne la pérennisation des transformations par les établissements, essentiellement par la création ou la mise à disposition d'emplois adaptés. L'engagement des candidats à long terme sera un des critères de sélection des lauréats.

Le respect des règles d'accessibilité des apprenants aux formations (équipements et contenus digitaux) sera un critère fort de sélection des projets déposés.

Ces adaptations demandent du temps : raison pour laquelle la durée totale de l'action est de 5 ans avec une première phase de lancement portée par les financements de la Stratégie et une phase de pérennisation par la mobilisation de moyens apportés par l'établissement. Une visibilité à moyen terme est essentielle pour le succès de ce type de transformation. Les modalités d'action figurant dans le projet du consortium pour permettre cette pérennisation seront prises en compte dans l'évaluation.

Les textes réglementaires fixant les référentiels de formation des professions de santé seront modifiés (DGOS DGSIP) en insérant les thématiques du programme.

## 1.2 4.2 Action 2 « Accroître la proportion de spécialistes en numérique possédant une culture en santé »

### 1.2.1 4.2.1 Objet

Les formations en santé numérique à destination des spécialistes en informatique sont étonnamment peu nombreuses en France, aussi bien au niveau des mentions de master que des spécialités d'écoles d'ingénieur.

L'action a pour objectif de développer la culture en santé numérique chez les spécialistes en informatique pour accroître leur insertion professionnelle dans le secteur de la santé. Elle comporte deux volets complémentaires :

- La formation de spécialistes possédant une véritable double culture informatique/santé par la création de parcours de santé numérique (durée 1 an) au sein de mentions de master en informatique, mathématiques appliquées ou Miage ou la création de mastères spécialisés en santé numérique ou de spécialités d'ingénieur en santé numérique. Ces formations devront permettre l'acquisition d'une véritable double culture informatique/santé. A titre indicatif, chaque formation pourra accueillir 20 à 40 étudiants et l'objectif est de retenir 10 projets permettant ainsi de former 200 à 400 diplômés par an.
- La construction et la mise en place de modules de sensibilisation aux problématiques de santé numérique pouvant être insérés soit dans des formations de master en informatique, mathématiques appliquées ou Miage, soit dans des formations d'ingénieurs soit dans des DU ou DE ouverts à la formation continue. Chaque module devra être construit de façon à pouvoir aussi bien être inséré dans une formation initiale qu'être proposé à la formation continue. L'UNESS et l'UNIT pourront être associés.

### 1.2.2 4.2.2 Remarques globales

Il est rappelé que l'action est ouverte aux établissements d'enseignement supérieur.

L'objectif du nombre d'étudiants formés est essentiel, que ce soit par les nouveaux modules ou par des dispositifs e-learning.

## 1.3 4.3 Action 3 : « Accroître les compétences en santé numérique des directions et cadres dirigeants des structures sanitaires et médico-sociales »

### 1.3.1 4.3.1 Objet

L'Action 3 a pour objectif de renforcer l'offre de formation en santé numérique des établissements qui ont en charge la formation des directeurs et des gestionnaires de structures sanitaires et médico-sociales aussi bien dans le champ de la formation initiale que de la formation continue. Les compétences attendues concernent particulièrement la cybersécurité, la gestion des données de santé et plus généralement le management des systèmes d'information de la santé. Ces compétences devront permettre aux managers concernés de porter au sein de leurs établissements les actions permettant le développement de l'e-santé. Une attention particulière sera portée à la formation des agents devant exercer les fonctions de DSI qui pourra comporter des stages en DSI ou dans des startups du numérique en santé.

### 1.3.2 4.3.2 Remarques globales

Une cohérence entre les offres de formation initiale et de formation tout au long de la vie est fortement souhaitée.

Dans le cas d'un projet porté par un consortium, les complémentarités et les synergies entre les partenaires devront être explicitées.

Les projets devront proposer des procédures à même de pérenniser les restructurations engagées dans le cadre de l'action.

Il est rappelé que l'action est ouverte aux établissements d'enseignement supérieur.

## 1.4 4.4 Action 4 « Accroître la proportion de juristes possédant une culture en santé numérique »

### 1.4.1 4.4.1 Objet

Deux mentions peuvent rattacher les étudiants en droit aux problèmes de santé numérique : la mention de master « droit de la santé » proposée par 15 établissements avec une capacité d'accueil de 500 étudiants par an et la « mention de droit du numérique » proposée par 13 établissements avec une capacité d'accueil de 400 étudiants par an. Dans aucune des deux mentions n'apparaît d'enseignement spécifique concernant les problèmes de santé numérique. Enfin, en termes de certification, existe un PIX+ métiers du droit aujourd'hui fonctionnel qui ne comporte pas de volet santé numérique.

L'action a pour objectif d'accroître la proportion de juristes possédant une culture en santé numérique. Elle propose aux universités ayant un secteur droit et un secteur numérique de mettre en place au des parcours de masters dédiés au « droit numérique en santé ». Chaque formation pourra accueillir 20 à 40 étudiants et 2 projets seront retenus permettant ainsi de former 40 à 80 diplômés par an. Chaque parcours devra être construit de façon à pouvoir aussi bien être inséré dans une formation initiale qu'être proposé à la formation continue.

### 1.4.2 4.4.2 Remarques globales

Il est rappelé que l'action est ouverte aux établissements d'enseignement supérieur.

La notion de parcours visée ici peut prendre la forme d'une UE santé numérique.

## 1.5 4.5 Action 5 « Accroître la proportion de profils en charge des affaires réglementaires et de l'évaluation de conformité en santé numérique »

### 1.5.1 4.5.1 Objectifs action 4

Les nouveaux règlements européens sur les dispositifs médicaux et les dispositifs de diagnostic in vitro (2017/745 et 746) imposent notamment le renforcement des effectifs chargés des affaires réglementaires chez les organismes notifiés (ON), les fabricants et les mandataires. Plusieurs centaines d'emplois seraient à pourvoir dans les années à venir, dans un secteur en tension chronique en profils réglementaires pointus. Cette tension, combinée aux fortes perspectives de



croissance du secteur de la santé numérique (et donc des solutions DM numériques), impose d'augmenter significativement le nombre de profils en charge des affaires réglementaires et de l'évaluation de conformité en santé numérique

Le potentiel de formation en France est trop faible si on prend en compte l'accroissement des besoins dans ce champ de formation. Il est proposé de doubler le nombre de parcours et d'introduire des formations de sensibilisation sous forme d'UE numérisées dans tous les master ou parcours portant sur les médicaments et produits de santé.

Cette action est en direction des universités accréditées pour les mentions de master dédiées. Elle comporte deux volets :

- Un **premier volet** porte sur la mise en place de trois nouveaux parcours dédiés aux dispositifs médicaux au niveau des mentions de masters « sciences du médicament et des métiers de santé ». Trois projets seront retenus avec un flux de 30 étudiants par parcours permettant de former 90 étudiants par an soit sur 5 ans, durée de l'action, 450 étudiants. Ces masters sont largement ouverts aux étudiants en pharmacie engagés dans la filière industrie mais aussi aux scientifiques et aux ingénieurs. Ces parcours devront inclure une formation dédiée aux affaires réglementaires. Chaque parcours devra être construit pour pouvoir être inséré dans une formation initiale et proposé en formation continue.
- Un **deuxième volet** complémentaire porte sur la mise en place au sein de ces masters de deux modules de sensibilisation numérisés, l'un portant sur les dispositifs médicaux en général, l'autre sur les aspects réglementaires associés. La réglementation européenne et les principales réglementations internationales sont ciblées.

## ANNEXE

### Numérique en santé Référentiel socle et transversal de compétences Délégation Ministérielle au Numérique en Santé V0.9 - Document de travail



N°	Compétences	Description	Capacités
<b>1.X Cybersécurité en santé</b>			
1.1	Sécuriser son environnement numérique de travail professionnel	Connaître les gestes et les protections à effectuer pour sécuriser son environnement numérique de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Configuration de son poste de travail</li> <li>- Antivirus et gestion des mises à jour</li> <li>- Bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel</li> <li>- Gestion des périphériques amovibles</li> <li>- Connaître les points de vulnérabilité de son outil</li> <li>- Sauvegarde et chiffrement des données</li> </ul>
1.2	Se prémunir d'actions malveillantes et réagir aux incidents	Identifier les actions malveillantes contre son outil de travail, savoir éviter les intrusions et réagir aux incidents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PGSSI-S</li> <li>- Identifier les actions d'hameçonnage</li> <li>- Gestion de la connexion aux réseaux</li> <li>- Sécuriser sa navigation sur internet</li> <li>- Savoir se prémunir contre les virus</li> <li>- Connaître les différents types d'attaques</li> <li>- Réagir en cas d'incidents cyber</li> </ul>
1.3	Gérer l'identité numérique et l'authentification	Connaître et savoir appliquer les règles de l'authentification pour protéger l'accès à son environnement numérique de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des mots de passe et bonnes pratiques</li> <li>- Connaître les différents principes d'authentification</li> <li>- Comprendre l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs</li> </ul>
<b>2.x Données de santé</b>			
2.1	Caractériser et accéder aux données de santé	Comprendre ce qui caractérise la donnée de santé. Savoir accéder aux données de son patient.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la donnée de santé, enjeu secret médical, protection du professionnel et du patient</li> <li>- Comprendre les étapes de la vie de la donnée de santé numérique</li> <li>- Outils et services socles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- INS</li> <li>- E-CPS</li> <li>- Pro santé Connect</li> </ul> </li> <li>- Connaître les principes de stockage des données de santé</li> </ul>
2.2	Identifier un acteur (patient, professionnel)	Savoir trouver un patient ou un professionnel via les outils et services socles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les enjeux et critères liés à l'identification d'un acteur- connaître les annuaires nationaux de référence et leur garanties qu'ils offrent</li> <li>- Identitovigilance</li> <li>- RPPS</li> </ul>
2.3	Connaître les règles applicables aux patients et à leurs données	Comprendre la réglementation en matière de protection des données de santé pour saisir les enjeux liés aux patients (RGPD, droit d'information, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LIL et RGPD</li> <li>- Ethique de la donnée</li> <li>- Droit des patients</li> <li>- Connaître les obligations liées à l'information des patients</li> <li>- Identifier critères d'accès aux données des patients : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins</li> </ul>
2.4	Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation	Connaître et participer aux programmes de recherches scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les instituts et grands programmes de recherches de sa discipline</li> <li>- Valoriser ses données et participer à un programme de recherche scientifique ou d'innovation</li> </ul>
<b>3.X Communication en santé</b>			
3.1	Interagir avec les patients	Connaître et savoir utiliser les outils permettant d'interagir avec ses patients pour une transmission efficace de l'information (MSS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MSS</li> <li>- Responsabilité et cadre réglementaire</li> <li>- Bonnes pratiques</li> </ul>
3.2	Interagir entre professionnels	Connaître et savoir utiliser les outils permettant d'interagir avec d'autres professionnels de santé pour la continuité du parcours de soin du patient (MSS, cadre réglementaire, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MSS</li> <li>- Responsabilité et cadre réglementaire</li> <li>- Connaître les outils spécifiques</li> <li>- Partage avec l'équipe de soin</li> </ul>
3.3	Interagir avec des aidants/accompagnants	Connaître et savoir utiliser les outils permettant d'interagir avec les tiers de confiance du patient pour l'aider à mieux gérer sa maladie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MSS</li> <li>- Responsabilité et cadre réglementaire</li> <li>- Connaître le cadre qui régit les échanges</li> </ul>
3.4	Interagir avec les institutions et administrations	Connaître et savoir utiliser les outils permettant d'interagir avec les institutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MSS</li> <li>- Responsabilité et cadre réglementaire</li> <li>- Connaître le cadre qui régit les échanges</li> </ul>
<b>4.X Outils numériques en santé</b>			
4.1	Connaître l'écosystème des outils métiers	Savoir se positionner dans l'écosystème des outils métiers dans le secteur de la santé pour assurer une continuité dans le parcours de soin du patient (logiciels professionnels)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écosystème des outils métiers</li> <li>- Identifier les fonctionnalités indispensables (interopérabilité, sécurité, échange de données de santé)</li> </ul>
4.2	Connaître les objets connectés et applications mobiles	Connaître les différents usages des grandes catégories d'objets connectés et applications de santé pour conseiller et orienter au mieux les patients Savoir identifier les grandes questions à se poser pour analyser la fiabilité d'un objet connecté ou application mobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiel HAS sur la santé mobile</li> <li>- Catégorisation des objets connectés et applications de santé</li> <li>- Mentions légales, propriété, droits de l'utilisateur</li> <li>- Bonnes pratiques</li> <li>- Identifier les outils numériques adaptés aux attentes et aux besoins de soins des patients</li> </ul>
4.3	Connaître les services socles	Connaître les outils et services socles (DMP, MSS, MES) et leur articulation avec d'autres dossiers partagés nationaux (DP), régionaux (DCC) ou locaux (DPI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DMP</li> <li>- MSS - MES</li> <li>- Dossier pharmaceutique</li> <li>- DPI</li> <li>- E-Préscription</li> </ul>
4.4	Chercher de l'information probante en santé	Identifier les sites de références fiables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et évaluer la source de l'information</li> <li>- Connaître les sites de références fiables</li> </ul>
<b>5.X Télésanté</b>			
5.1	Connaître le cadre de la télésanté	Comprendre la réglementation et les bonnes pratiques en télésanté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise</li> <li>- Cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté</li> <li>- Enjeux éthiques et de déontologie</li> <li>- Bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins</li> </ul>
5.2	Pratiquer la télésanté	Savoir pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et le patient	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rôles et responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soins</li> <li>- Conduire un projet médical de télésanté (conception, déploiement, évaluation)</li> <li>- Choisir les outils de télésanté adaptés à sa pratique</li> <li>- Informer et accompagner au mieux son patient</li> </ul>

